

ATELIER DE RESTITUTION SUR LA FONDATION DU RASALAC ET D'INFORMATION SUR LA CONVENTION DE KINSHASA EN MATIERE DE CONTROLE D'ARMES LEGERES

RAPPORT D'ACTIVITES

0. Introduction

La prolifération, le trafic et l'usage abusif des armes légères et de petit calibre sont des facteurs favorisant l'insécurité et les abus des droits humains dans la région des pays de l'Afrique centrale. Etant donné que ce fléau est une question complexe qui doit avoir une solution commune, ces Etats de l'Afrique centrale membres de la CEEAC ont adopté, en avril 2010 à Kinshasa, une importante convention qui, dans la mesure du possible, devrait permettre à l'Afrique centrale de développer une approche commune et de faire un bond en matière de contrôle des armements et de désarmement. Cette action prévoit l'implication des organisations de la société civile actives en matière de lutte contre la prolifération et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre de cette région, réunies au sein du Réseau d'Action sur les Armes légères en Afrique centrale (RASALAC).

En date du 10 décembre 2010, la Colonie des Pionniers de Développement (CPD) et le Point focal du RASALAC/Burundi avec le soutien du GRIP et du Réseau Burundais sur les armes légères et de petit calibre, REBAL en sigle, a organisé, à Bujumbura, un atelier d'information sur la convention de Kinshasa en matière de contrôle des armes et de restitution de la fondation du RASALAC.

En ce qui concerne les invités, l'atelier a regroupé, au niveau national, les représentants des organisations œuvrant dans le domaine de la lutte contre les armes légères et de petit calibre. Dans la sous-région des Grands lacs, ce sont les points focaux du RASALAC au Rwanda et en RDC qui ont conduit des délégations constituées de responsables des organisations travaillant dans le domaine ci-haut mentionné. Au niveau international, Monsieur Georges BERGHEZAN, chercheur au GRIP et coordonnateur du RAFAL pour l'Afrique centrale, est venu pour donner un coup de main dans les activités de l'atelier.



Trois conférenciers du jour au rendez-vous : De gauche à droite, M. Jacques NTIBARIKURE de la CPD, M. Georges BERGHEZAN du GRIP, Me MATUK et l'un des participants qui se joint à eux, lors de l'atelier d'information sur la convention de Kinshasa en matière de contrôle des armes et de restitution de la fondation du RASALAC.

Précisons que l'atelier était prévu pour une journée. Voyons alors le déroulement des activités dudit atelier.



La CPD a organisé, dans les enceintes du Centre communautaire, un atelier d'information sur la convention de Kinshasa en matière de contrôle des armes et de restitution de la fondation du RASALAC.

1. Cérémonie d'ouverture

Les travaux de cet atelier ont été ouverts par Monsieur Jacques NTIBARIKURE, Représentant Légal de la CPD et Point Focal du RASALAC au Burundi. Dans son discours d'ouverture, il a d'abord souhaité la bienvenue à tous les participants et les a remercié d'avoir répondu présent au rendez-vous malgré leurs multiples engagements et les longues distances que certains d'entre eux ont dû parcourir. Cela témoigne de l'intérêt qu'ils accordent à la problématique des armes légères et de petit calibre (ALPC), a-t-il renchéri.

Puis, il a les informés des objectifs de l'atelier. Il s'agissait d'informer les responsables des organisations qui interviennent dans la lutte contre les ALPC sur la convention de Kinshasa en matière de contrôle d'armes et de faire la restitution de la formation du RASALAC.

Avant de déclarer ouverts les travaux de l'atelier, il a souhaité pleine participation et plein succès aux participants.



M. Paul Gashano, Secrétaire Général de la CPD, veut passer le micro à M. Jacques NTIBARIKURE (au centre), Représentant Légal de la CPD et Point Focal du RASALAC au Burundi, pour ouvrir les travaux de l'atelier.

2. La nécessité de la restitution de l'atelier de Libreville et de la vulgarisation de la convention de Kinshasa

Monsieur Celcius BARAHINDUKA (Coordinateur du Réseau Burundais d'action sur les Armes Légères et de petit calibre, REBAL) a développé ce thème, en rappelant

d'abord aux participants que cet atelier s'inscrit dans la droite ligne de la mise en application du Programme d'Actions des Nations Unies sur les armes légères.

Le Réseau d'Action sur les armes légères en Afrique centrale (RASALAC) a été créé à Libreville en date du 1^{er} Octobre 2010 et regroupe les réseaux et les associations de la société civile œuvrant dans le domaine des ALPC dans les 11 pays de l'Afrique centrale à savoir Angola, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Congo, République Démocratique du Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Rwanda, Sao Tome et Principe et Tchad.

Il a rappelé que la fondation du RASALAC a été facilitée par IANSA, le Programme d'Appui aux actions de la CEEAC en matière de paix et de sécurité (PAPS) de l'Union Européenne et la CEEAC. Il a salué l'initiative de la CPD, facilitée par le financement du GRIP, qui permet une restitution élargie et de clarifier une certaine incompréhension née de la fondation précipitée du RASALAC.

L'objectif global du RASALAC est de contribuer à l'avènement de la sécurité pour le développement de l'Afrique Centrale et à l'édification de la paix durable dans la sous région.

Il n'a pas manqué d'évoquer les actions prioritaires prévues par IANSA qui sont :

- Que chaque région ait un réseau fort et opérationnel,
- Que bon nombre de pays puissent avoir un réseau national capable de bien mener les actions d'encadrement des OSC nationales et de mener les actions efficaces de lobbying et de plaidoyer,
- Que des groupes thématiques de travail ou des groupes des réseaux géographiques forts et capables d'initier des plans utiles et les mettre en œuvre soient multipliés,
- Que les OSC, les réseaux nationaux et régionaux puissent se renforcer mutuellement à travers le renforcement des capacités, la solidarité, le travail collégial et la collaboration étroite.

L'information sur la fondation du RASALAC est donc plus que nécessaire parce que certaines organisations n'ont pas su sa mise sur pied et d'autres ont tout juste contribué à la production des textes qui créent ledit réseau, mais n'ont pas pu être associées à sa création effective ou à son lancement. Ainsi, a-t-il mentionné que le

Burundi a été représenté par une personne seulement, à savoir Monsieur Jacques NTIBARIKURE, Représentant Légal de la CPD.

L'une des missions de ce réseau est de travailler en synergie avec les Etats de la CEEAC pour mettre en application l'instrument juridique pour le contrôle des armes en Afrique Centrale appelée « Convention de Kinshasa » que les Ministres viennent de signer à Brazzaville en date du 19 novembre 2010 sous l'égide du Comité Consultatif Permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. Ainsi, la convention pourrait entrer en vigueur en 2011 si elle est ratifiée par 6 des 11 Etats de la région.



Monsieur Celsius BARAHINDUKA, membre de la Ligue ITEKA et Coordinateur du REBAL/BUANSA s'exprime sur la nécessité de la restitution de la fondation du RASALAC.

3. Panel 1 : La convention de Kinshasa, son plan de mise en œuvre et le rôle des OSC.

Monsieur Jean Paul MATUK, juriste congolais, responsable de l'ONG CRISPAL-Afrique, a évoqué en long et en large les dispositions de cette convention. Il a mis un accent particulier sur les objectifs de cet instrument régional et les différentes définitions qui y sont contenues. Les objectifs sont au nombre de 4. Il s'agit de :

- Prévenir, combattre et éliminer, en Afrique Centrale, le commerce et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et toutes pièces et composants pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage,
- Renforcer le contrôle, en Afrique centrale, de la fabrication, du commerce, de la circulation, des transferts, de la détention et de l'usage des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composants pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage,
- Lutter contre la violence armée et soulager les souffrances humaines causées, en Afrique Centrale, par le commerce et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composants pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage,
- Promouvoir la coopération et la confiance entre les Etats Parties, de même que la coopération et le dialogue entre les gouvernements et les organisations de la société civile.

S'agissant des définitions, les termes qui ont attiré l'attention des Etats membres sont:

- | | |
|--------------------------------------|--|
| - Armes légères et de petit calibre, | - Activités étroitement associées au courtage, |
| - Armes de petit calibre, | - Groupe arme non étatique, |
| - Armes légères, | - Organisation de la société civile, |
| - Munitions, | - Afrique centrale, |
| - Transfert, | - Certificat d'utilisateur final, |
| - Illicite, | - Certificat d'utilisateur, |
| - Fabrication illicite, | - Destructeur, |
| - Trafic illicite, | - Stock national, |
| - Traçage, | - Gestion de stock national. |
| - Courtier, | |
| - Activités de courtage, | |

Les pièces et composants pouvant servir à la fabrication, à la réparation et à l'assemblage des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions ont également été définies.

C'est après cela qu'il a donné des éclaircissements, chapitre par chapitre. S'agissant du plan de mise en œuvre de la convention, il a mentionné que ce plan n'est pas encore élaboré et qu'il le sera dès que la convention commencera à être mise en œuvre. Et à ce moment, les OSC auront un rôle primordial dans l'élaboration et dans la mise en œuvre dit plan.

Après cet exposé, les participants ont eu l'occasion de poser des questions. Les participants ont posé plusieurs questions et ont soulevé leurs inquiétudes sur plusieurs plans :

- Cette convention favorise plus la prolifération des ALPC qu'elle ne résout ce problème, quelle est votre vision ?
- Quelle est la différence entre une convention et un traité ?
- Le chapitre 4 et le chapitre 7 sont flous. Comment est-ce que les OSC pourront travailler alors que les choses ne sont pas claires ?
- Est-ce qu'il y a une différence entre la présente convention et le protocole de Nairobi ?

Toutes ces questions ont eu des réponses satisfaisantes.



Me MATUK (à droite) présente son exposé sur la Convention de Kinshasa en matière de contrôle des armes dans les pays de l'Afrique centrale.

4. Panel 2 : Le soutien du RAFAL à la société civile d'Afrique francophone intervenant sur les armes légères et de petit calibre

Monsieur Georges BERGHEZAN, chercheur au GRIP, a commencé à expliquer ce que c'est le RAFAL c'est-à-dire le Réseau d'Afrique Francophone sur les armes légères et de petit calibre.

Le RAFAL est :

- - Un réseau, fondé en 2001, s'adressant à des OSC des pays francophones d'Afrique centrale et occidentale ;
- - actives dans la prévention/résolution des conflits, la construction de la paix, le contrôle des ALPC ;
- - désireuses de développer des synergies et d'échanger leurs expériences et leurs analyses avec d'autres membres du RAFAL et avec le GRIP, initiateur et coordonnateur du réseau ;
- - dans le but d'un renforcement mutuel de leurs capacités.

A contrario, le RAFAL n'est pas :

- - un réseau d'action ;
- - un réseau exclusivement ALPC ;
- - un réseau couvrant l'ensemble de l'Afrique ou de l'Afrique centrale.

En conséquence, on peut dire que le RAFAL est :

- - un réseau axé sur la recherche, la formation, le partage d'information ;
- - une ouverture sur le monde pour ses membres via son site web ;
- - jusqu'à présent géré par le GRIP qui met du personnel et des moyens techniques à sa disposition.

Les activités du RAFAL :

- Financement de formations, de restitutions... ;
- Financement et accompagnement de recherches ;
- Soutien à des lancements de réseaux nationaux ;
- Envoi de livres publiés par le GRIP ;
- Une publication électronique mensuelle : « La lettre du RAFAL » ;

- Un site web, www.reseau-rafal.org, qui contient la Charte du réseau, la liste et les fiches de plus de 90 membres, et d'autres documents. Ce site est un outil irremplaçable de visibilité pour ses membres, qui assoit leur crédibilité auprès de partenaires actuels ou potentiels.

Par l'intermédiaire du GRIP Le RAFAL est subsidié par des pouvoirs publics, notamment les ministères belge et luxembourgeois des Affaires étrangères et la Communauté française de Belgique.

Pour adhérer au RAFAL, les candidats membres doivent s'engager à respecter la Charte du RAFAL et remplir une fiche signalétique. Ils restent entièrement libres dans la conduite de leurs activités, notamment d'adhérer à d'autres réseaux (IANSA, RASALAC...).



Monsieur Georges BERGHEZAN, chercheur du GRIP et Coordinateur du RAFAL présente son exposé sur le soutien du RAFAL aux acteurs de la Société civile en Afrique francophone.

5. Panel 3 : Restitution de l'Assemblée Générale du RASALAC

Cet exposé a été développé par Monsieur Jacques NTIBARIKURE (Point focal du RASALAC/Burundi et Représentant Légal de l'ONG Burundais CPD) et il a été complété par Jean Baptiste SAFARI BAGULA (Point focal du RASALAC/RDC) et Salomon RUZINDANA (Point focal du RASALAC/Rwanda).

Il a d'abord retracé le contexte dans lequel le RASALAC a été créé et mis sur pied. A l'occasion d'une réunion de représentants d'OSC de toute l'Afrique centrale organisée par le PAPS-CEEAC afin de renforcer les capacités du futur RASALAC (financement possible de l'Union européenne), les représentants ont saisi l'opportunité pour fonder le réseau, afin de répondre à la préoccupation du PAPS qu'il soit créé dans de brefs délais. Puis, il a souligné que l'Assemblée Générale a mis sur pied les organes de ce Réseau. Ainsi, le Comité Exécutif, son président, ses vice-présidents, son secrétaire général, son trésorier et ses Commissaires aux comptes ont été élus.

Après cet exposé, les participants ont eu aussi un moment privilégié pour poser des questions. Plusieurs questions ont donc été posées :

- Normalement, dans des assises comme celle-ci, on invite les représentants du gouvernement afin qu'ils soient des ambassadeurs dans des domaines purement politiques, est-ce que c'est le cas ?
- Si nous voulons que le RASALAC puisse être fonctionnel, il est souhaitable qu'il ne soit pas une superstructure.
- Quelle est la nouvelle stratégie que ce réseau amène pour que nous puissions travailler pour lutter contre les ALPC illicites ?

Toutes ces questions ont eu des réponses allant dans le sens de signaler que les autorités ont été invitées mais qu'elles ne sont pas disponibles, que les points focaux ne constituent pas effectivement une structure lourde, que les stratégies viendront des membres eux-mêmes et que le RASALAC est vraiment un bébé que les OSC d'Afrique centrale sont invitées à encadrer, à suivre, à soutenir et à faire grandir comme souhaité lors de sa fondation.



A gauche, M. Jacques NTIBARIKURE, Représentant Légal de la CPD et Point focal du RASALAC au BURUNDI, et M. Jean-Baptiste SAFARI BAGULA, vice-président du RASALAC et son Point focal en RDC. A droite, M. Salomon SHAMBEMBE, Point focal du RASALAC au Rwanda. Tous se complètent dans la restitution de la fondation du Réseau.

6. Les travaux en commissions

Après la pause déjeuner et avant la répartition des participants en commissions, le représentant du GRIP est intervenu brièvement pour annoncer que, grâce à un financement du ministère belge des Affaires étrangères, le GRIP et IANSA devraient disposer prochainement des fonds nécessaires à une seconde assemblée générale du RASALAC, qui pourrait se tenir dans la région des Grands Lacs.

Dans les travaux en groupes, les participants ont travaillé sur un seul thème à savoir : Les actions prioritaires du RASALAC pour faire face à la violence armée. Ces travaux ont été organisés en trois groupes correspondants aux pays représentés qui sont le Burundi, le Rwanda et la RDC.

De retour de leurs groupes, les participants ont exposé les résultats de leurs réflexions et échanges. Les actions prioritaires inventoriées sont :

- Faire la cartographie des zones de conflits (les acteurs, les organisations agissant sur la problématique des ALPC et les facteurs favorisant leur prolifération),
- La vulgarisation de la loi sur les ALPC, la convention de Kinshasa, le plan d'action de l'ONU sur les ALPC et le traité sur le commerce des armes.

- Faire le plaidoyer auprès des autorités publiques et religieuses,
- Mener des campagnes de sensibilisation par le biais d'activités socioculturelles,
- Organiser des ateliers d'échange d'expérience sur les bonnes pratiques avec les OSC de la région d'Afrique Centrale et de la sous-région des Grands lacs,
- Sensibiliser les parlementaires sur la problématique et les conséquences de la détention illicite des ALPC,
- Organiser des émissions permanentes radiodiffusées sur la lutte, la prévention de la violence armée et les autres violences qui portent atteinte à la sécurité humaine,
- Créer et mettre en place un système d'alerte précoce sur les ALPC au sein des communautés,
- Renforcer les capacités des structures locales,
- Continuer la sensibilisation sur la remise volontaire des ALPC au sein de la population,
- Mettre en place une base de données sur les ALPC.



Supervisés par les points focaux nationaux des trois pays concernés, les participants discutent en travaux en commission des voies et moyens de renforcer le RASALAC.

7. Les recommandations

Après avoir suivi avec intérêt les exposés sur les trois thèmes prévus à l'ordre du jour (Convention de Kinshasa, RAFAL et fondation du RASALAC) et après avoir mené des échanges et des réflexions muries sur les actions prioritaires du RASALAC pour faire face à la violence armée, les participants ont émis les recommandations suivantes :

- Ayant constaté que le RASALAC a été créé occasionnellement par peu d'organisations de la société civile engagées dans la lutte contre les ALPC dans la région, les participants ont demandé que les OSC actives dans le domaine des ALPC puissent être totalement impliquées dans les activités et les rencontres prochaines afin de contribuer à la mise en œuvre du programme du réseau dont l'approche est bien connue par tout le monde ;
- Pour le bon fonctionnement du RASALAC, il ne faudrait pas qu'il soit une superstructure ;
- Que les organisations œuvrant dans le même lieu ou dans des lieux proches puissent s'associer pour réaliser efficacement leurs activités ;
- Que le RASALAC trouve des mécanismes afin d'enrichir et améliorer ses statuts afin qu'ils soient applicables dans tous les pays ;
- Que le RASALAC puisse promouvoir une politique de sensibilisation continue et tout azimut de la population sur les dangers des ALPC ;
- Qu'il y ait une diffusion permanente, à travers des radios et autres médias, des activités de sensibilisation de la population sur les ALPC ;
- Qu'il y ait une mise en place d'un système d'alerte précoce sur les ALPC au sein des communautés ;
- Que le RASALAC et ses points focaux nationaux renforcent les capacités des OSC et des structures locales qui interviennent en matière de lutte contre la violence armée ;
- Que les structures habilitées du RASALAC trouvent des voies et des moyens d'organiser très prochainement une réunion de l'Assemblée Générale ;
- Que, dans la mesure du possible, la CPD multiplie les efforts d'organiser des rencontres similaires pour faciliter l'échange d'informations et d'expériences parmi les membres du RASALAC.



Les responsables des groupes de travaux en commission présentent leurs rapports concernant les actions prioritaires d'urgence sur lesquelles le RASALAC doit se pencher.

8. Adoption du rapport de synthèse

Après lecture par le rapporteur du rapport de synthèse, celui-ci a été discuté, amendé et adopté par les participants (voir annexe).

9. Cérémonies de clôture de l'atelier

Les travaux de l'atelier de restitution de la formation du RASALAC et d'information sur la convention de Kinshasa en matière de contrôle d'armes qui avaient été ouverts par Monsieur Jacques NTIBARIKURE, ont été clôturés par la même personnalité.

Il a remercié les participants de leur abnégation et de la richesse de leurs réflexions. Il n'a pas manqué d'apprécier la qualité des échanges qui ont été on ne peut plus constructifs.

Il a ensuite prodigué des conseils aux participants qui, faut-il le rappeler, étaient venus de tous les pays de la sous région des Grands Lacs, à savoir le Burundi, le Rwanda et la RDC. Il leur a recommandé d'informer les autres, dès leur retour dans leur pays pour que le RASALAC soit connu ainsi que ses objectifs afin que tout le monde puisse contribuer d'une manière ou d'une autre à son plein épanouissement et à l'efficacité de son action.

Le Représentant légal de la CPD et Point focal du RASALAC au Burundi a ensuite remercié vivement le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité, GRIP, de son soutien combien important et a demandé que ce soutien soit continu.

Il a souhaité aux participants plein succès dans leurs activités de lutte contre la prolifération, le trafic et la détention illicite des ALPC. Aux participants venus des pays limitrophes du Burundi, il a souhaité un bon retour dans leurs familles tout en précisant que le RASALAC attend d'eux un travail fructueux contre la prolifération, le trafic et l'usage abusif des armes légères et de petit calibre. C'est sur ces mots de souhait qu'il a déclaré closes les activités de l'atelier d'information sur la convention de Kinshasa en matière de contrôle d'armes et de restitution du RASALAC.

Annexes

1. Programme de l'atelier de restitution sur le RASALAC et d'information sur la Convention de Kinshasa

Bujumbura, 10 décembre 2010

Organisé par la CPD et le Point focal du RASALAC/Burundi

avec le soutien du GRIP et du REBAL-BUANSa

9h00 Accueil et enregistrement des participants

Ouverture

9h30 Mot de bienvenue par Jacques NTIBARIKURE (point focal du RASALAC/Burundi)

9h40 *La nécessité de la Restitution de l'atelier de Libreville et de la vulgarisation de la Convention de Kinshasa*, Celcius BARAHINDUKA (REBAL-BUANSa)

Premier panel : La convention de Kinshasa

9h50 *La convention de Kinshasa, son plan de mise en œuvre et le rôle des Osc*, exposé de Jean-Paul MATUK (juriste congolais)

10h20 Pause café

10h40 Questions des participants et réponses de l'orateur

Deuxième panel : Le Réseau africain francophone sur les armes légères (RAFAL)

11h00 *Le soutien du RAFAL à la société civile d'Afrique Francophone intervenant sur les Armes légères et de petit calibre*, exposé de Georges Berghezan (GRIP)

Troisième panel : Le Réseau d'Action sur les armes légères en Afrique centrale (RASALAC)

- 11h30** *Restitution de l'AG de fondation du RASALAC*, exposé de Jacques NTIBARIKURE (point focal du RASALAC/Burundi), complété par Jean-Baptiste SAFARI BAGULA (point focal du RASALAC/RDC) et Salomon RUZINDANA (point focal du RASALAC/Rwanda)
- 12h00** Questions de clarification et réponses des orateurs
- 12h15** Pause déjeuner
- 13h30** Débat en plénière sur l'utilité du RASALAC et ses tâches les plus urgentes
- 14h30** Travaux en commissions (Burundi, Rwanda, RDC/Sud-Kivu) autour du thème *Actions prioritaires des relais nationaux du RASALAC pour faire face à la violence armée dans la région des Grands Lacs*. Ces commissions seront animées par les Points focaux Burundi, Rwanda et RDC du RASALAC.
- 15h30** Pause café
- 15h45** Restitution en plénière par les rapporteurs des commissions
- 16h30** Conclusions et recommandations, Jacques NTIBARIKURE (CPD, point focal du RASALAC/Burundi), en coordination avec les autres points focaux

Clôture des Travaux

- 16h50** Mot de clôture, Jacques NTIBARIKURE

2. Liste des participants

NO	Nom et Prénom	Organisation représentée	Lieu de provenance	Contact
1	Joseph Jacques MUGEREKE	UCOPASUKI	Uvira	ucopasukijosephjack@yahoo.fr
2	Lucien MABWE	Center for global non killing/Great lakes	Bujumbura	Cgnk.greatlakes@yahoo.fr

3	Justine MAGALA	AWA	BUKAVU – RDC	Magala_justine@yahoo.fr
4	Jacqueline MAPATANO	RFDA	BUKAVU	jacquiemap@yahoo.fr
5	Oswald MUHENERI	CD/MARAC	BUKAVU	oswaldmhn@yahoo.fr
6	Edmond MUHIMA	ACPD	GOMA	levisednet@yahoo.fr
7	Nadège IRANKUNDA	MI-RPD	GITEGA	79266543
8	Joseph NTAWUMENYA	AEOEP	Bujumbura Rurale	aeoep@yahoo.fr
9	Celcius BARAHINDUKA	Ligue ITEKA	Bujumbura	celciusbara@yahoo.fr 79923916
10	Aimable NZOISENGA	CEDAC	Muramvya	aimablenzoyisenga@yahoo.fr
11	Théophile CHISHI	GRAM-KIVU	BUKAVU	Info_gram2000@yahoo.fr
12	Jean Baptiste SAFARI BAGURA	IFDP	Bukavu	ifdp@yahoo.co.uk
13	Jean Paul MATUK	CRISPAL- Afrique	RDC	jp_matuk@yahoo.fr
14	François NDUWAYO	APVC	Bujumbura	nduwayofranc@yahoo.fr
15	Gérard CIZUNGU	APDA/GL	Bukavu	actionspsda@yahoo.fr
16	Ficard NDAYIMIRIJE	RAPACODIBU	Bubanza	rrapacodibu@yahoo.fr
17	Isidore MATEO	CAPRD	Kirundo	79905327
18	Janvier KABWE	AVREO	UVIRA	243 990313581 ; avreo2001@yahoo.fr
19	Leonard NZOBANDORA	EPVA	Bujumbura	epvanzo@yahoo.fr
20	Fabrice ESSA	PACT Burundi	Bujumbura Rurale	79975089
21	Charlotte INAMAHORO	CPD	Bujumbura	79345735
22	Honorate	DAGROPASS	Bubanza	77769944

	NIZIGIYIMANA			
23	Gabriel RUTIKANGA	BAHO Missions	Rwanda	0788453189
24	Josiane NYIRABEZA	FPY	Rwanda	0788689270
25	Nestor MUSAFIRI	SEFAR Rwanda	Rwanda	0788744322
26	Salomon RUZINDANA	Bethesaida	Rwanda	0788539929 ; bethesaida@yahoo.fr
27	Espérance BUKURU	CPD	Bujumbura	Owena2003@yahoo.fr
28	Mutere KIFARA	MIJAS	Uvira	muteremijas@yahoo.fr
29	Paul GASHANO	CPD	Bujumbura	79452453
30	Gaspard KINYAMWANIRA	CPD	Bujumbura	Kigas2002@yahoo.fr
31	Mossi KIBWARI	CPD	Bujumbura	79593561